

Participation privée au service public des colis postaux ferroviaires (1921)

Yves-Maxime DANAN

" PIÈCE DU MOIS " DU 9 SEPTEMBRE 2023

Au cours des années 20, le service des colis postaux était assuré de façon homogène par les divers réseaux de chemins de fer qui se partageaient encore le territoire français. Or à cette époque, la récupération de nos départements de l'Est entraînait de nombreuses commandes de matériel français, pour remplacer le matériel légendé en allemand du temps de l'annexion. C'est ainsi que, parmi les fournisseurs français alors mis à contribution, un nom se signala sur les documents de colis postaux, celui de la maison Gutkind de Tourcoing.

Formule de remboursement pour colis postaux. Le montant ne doit pas dépasser 500 francs. Le colis est remis en gare.

AVIS D'ENCAISSEMENT
ne dépassant pas 500 francs remis en gare

Partie à remplir par la gare expéditrice

Montant de remboursement : 5086
Gare destinataire : GUEBWILLER
Colis postal n° : 86937
Expéditeur : GUTKIND FRÈRES
Destinataire : S. Bouchon

Partie à remplir par la gare destinataire

Le colis indiqué ci-dessus a été livré :
contre paiement du remboursement de : 5086
avec réduction du remboursement
après annulation du remboursement.

Renvoi à la gare de : GUEBWILLER

Pour décharge de remboursement ci-dessus s'élevant à 5086 francs

Numero du registre d'entrée des remboursements : 83

RECOUV. HAUT-RHIN

Renvoyé à la gare de GUEBWILLER

Numero d'inscription à l'état : 81

Timbres de colis postaux (0.15) : 110,90

Curieusement, cette entreprise privée oblitérait elle-même ses timbres de colis postaux, au verso de chacun de ses documents de Remboursement avec un petit cachet circulaire « Gutkind / Frères / Tourcoing », tout à fait différent de sa griffe d'expéditeur utilisée au recto. Au contraire, sur les documents identiques des autres fournisseurs, expédiée alors du même lieu, les timbres étaient annulés avec la griffe normale bleue « Chemins de fer du Nord / Tourcoing Postaux ».

Il ne s'agissait donc pas d'un accident de service, mais de l'application d'une règle particulière ayant concerné, de façon continue, les envois des seuls Gutkind, en 1921, pour s'en tenir à la dizaine de pièces, datées d'avril à aout 1921, dont je dispose actuellement.

On est alors conduit à en déduire que les établissements privés Gutkind, cumulaient, avec leur activité commerciale normale, une mission d'auxiliaire du réseau ferroviaire.

Cette situation était connue de notre regretté confrère Jean-Paul Alexandre, auquel j'avais parlé de ma découverte. Malheureusement il nous a quitté prématurément, avant que nous ayons résolu ce problème.

Je lance donc un appel à tous nos collègues philatélistes, susceptibles de détenir des informations sur l'existence d'une telle collaboration, ou possédant un document analogue dans leurs réserves, afin qu'ils veuillent bien m'en informer.

